

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 04 DÉCEMBRE 2021

---

**Présents:**

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Fabien BERTHELOT (jusqu'à 13h45), Bruno BAUDET (jusqu'à 13h), Pascal LEVEQUE, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Jonathan DARCEL (à partir de 9h), Patrick GUEGAN (jusqu'à 13h45), Eric GUEZO (jusqu'à 13h45), Cyrille GUIMARD, Mickaële LE DU, Myriam LORINQUER (jusqu'à 13h15), Annick LOCHET (jusqu'à 12h45), François QUILLIVIC, Adeline STOCARD-JOUET membres.

**Absent(e)s excusé(e)s:**

Gurvan MUSSET, Vice-Président, Karine CORRE, Jean-Jacques DEMAY, Amandine JOUANNO, Dr Gwénaëlle MADOUAS, Mickaël ROUZIÈRE membres

**Assistent:**

Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial  
Julien FISTAHL, Directeur des Activités  
Guy AUFFRET et Cyrille PERSON, vérificateurs aux comptes  
Bernard LE DENMAT, AGECA Conseils

---

La séance débute à 8h35.

Didier MARCHAND remercie les membres de leur présence, puis fait le point sur les absents excusés.

**1. Adoption du PV de la réunion du CA du 18/09/21**

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du CA du 18/09/21.

*Le PV de la réunion du CA du 18/09/21 est adopté à l'unanimité.*

## 2. Intervention de Didier MARCHAND, Président.

### 2.1 - Informations générales.

Didier MARCHAND rappelle que cette réunion du CA, la dernière de l'année, est particulièrement dense avec la présentation et validation du bilan financier de l'exercice comptable clos ainsi que le budget prévisionnel de celui qui débute.

Didier MARCHAND aborde le maintien de la Soirée des Champion(ne)s, sujet largement débattu lors de la dernière réunion du BE le 23/11/21. Il explique qu'en tenant compte de l'évolution peu favorable des chiffres du COVID, des différentes dispositions qui sont prises ici et là, il n'a pas d'autre choix que de décider de l'annulation de la Soirée des Champion(ne)s. Il précise cependant que cela ne remet nullement en cause les primes attribuées aux Champion(ne)s qui seront versées selon des modalités qui restent à définir. Concernant ce dernier point, Didier MARCHAND rappelle qu'un budget de 6000€ est alloué et réparti en fonction d'un nombre de points préalablement défini suivant les disciplines pour les Championnats nationaux, européens et mondiaux. Les différents Challenges ne rentrent pas dans les critères.

Bruno BAUDET précise qu'il serait intéressant d'engager une réflexion sur la répartition de ce budget. Par exemple, si le Comité Régional enregistre une année fructueuse en titres, les différent(e)s Champion(ne)s voient diminuer le montant de leurs primes.

Joseph LAPPARTIENT souligne qu'effectivement il serait intéressant d'en tenir compte, il invite la Commission des Finances à réfléchir sur le sujet.

Didier MARCHAND rappelle au CA qu'il a assisté aux Assemblées Générales des CD 29, 35 et 56 et que Joseph LAPPARTIENT le représentait à celle du CD22 pour cause de CNPR à la FFC. Il attire l'attention du CA sur le fait que des disparités existent entre les CD, même si le nombre de licences et d'organisations est globalement très proche, les subventions perçues sont parfois très éloignées. Pour exemple, le CD35 ne perçoit que 600€ du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour le fonctionnement, pour ainsi dire rien.

Didier MARCHAND insiste sur le fait qu'il faut rester vigilant au risque de voir grandir ces disparités.

Didier MARCHAND revient sur un point soulevé lors d'une précédente réunion du CA, au sujet de l'engagement de la FFC dans un consortium et sur les risques. Il détaille que ce consortium est composé d'ASO et de l'UCI et que l'objectif de celui-ci est de répondre aux appels d'offres du COJO. Il souligne la faible prise de risque de la FFC d'intégrer ce consortium et indique que c'est même une belle opportunité compte tenu de l'engagement d'ASO et de l'UCI.

Didier MARCHAND évoque la suppression des ententes Juniors labellisées FFC. Il précise qu'il ne va pas refaire l'historique des dernières semaines. Il informe le CA qu'une solution a été trouvée et que sous couvert d'une convention avec le Comité Régional celles-ci pourront fonctionner comme auparavant, notamment avec un compte "web" spécifique.

Bernard CALVEZ souligne qu'il a déjà commencé à travailler sur cette convention.

Didier MARCHAND en profite pour informer le CA que début 2022 les écoles de Piste disposeront également d'un compte "web" spécifique.

Didier MARCHAND fait un point rapide sur la libéralisation des développements et indique que la FFC a communiqué sur le sujet.

Cyrille GUIMARD regrette le manque d'étude spécifique de l'impact de ce type de décision.

Eric GUEZO fait remarquer qu'il est regrettable que cette décision du Conseil Fédéral lors de sa réunion de juin ne soit communiquée par la FFC qu'au mois de novembre, Didier MARCHAND confirme et précise avoir interpellé la FFC. Eric GUEZO indique qu'il y a des conséquences et que ça engendre des problématiques pour les parents, pour les marchands de cycles...

Didier MARCHAND évoque différents points abordés lors du dernier CNPR :

- La fin de la disposition temporaire de ces 2 dernières années concernant la participation des coureurs Espoirs d'équipe Route National sous les couleurs de leur équipe aux Championnats de France Route de l'Avenir. C'est donc un retour à ce qui se faisait précédemment où ceux-ci devront participer sous les couleurs du Comité Régional, à noter qu'un travail sur les conditions de sélection doit être présenté prochainement.

- Une réflexion sur le point d'aboutir concernant la création d'interrégions Cyclo-Cross afin de procéder aux sélections pour les Coupes de France Cadets et Juniors, également en projet la création d'un Trophée de France Cyclo-Cross.

- Pour les épreuves de VTT VAE, pas de catégories d'âge, limité à 250 watts et 25 km/h et le moteur doit se couper si le pilote ne pédale pas.

- Les Championnats de France Piste devraient avoir lieu fin août, le lieu n'est pas encore définitif mais Hyères semble être pressenti.

- L'organisation d'épreuves sur les "pumptracks" n'est pas encore autorisée, la FFC est en attente de validation de la délégation.

- Le SRAV, la FFC avance avec près de 9 000 attestations délivrées et l'objectif d'atteindre 800 000 attestations d'ici 2024. Un travail d'information et d'accompagnement doit être entrepris auprès des clubs labellisés "École Française de Cyclisme" afin de faire le nécessaire auprès de leurs propres licencié(e)s. A noter qu'ASO flèche une partie de son mécénat vers le SRAV. Didier MARCHAND souhaite qu'un référent soit nommé au sein du Comité Régional.

- Le montant des aides dans le cadre du mécénat ASO et LNC vient d'être communiqué, celles-ci sont fléchées, il conviendra donc de mettre en place un fichier de suivis d'actions afin de connaître avec précision la ventilation et de faciliter le bilan. Didier MARCHAND remercie ASO et LNC pour ces aides aux Comités Régionaux.

- Les aides mises en place par la FFC pour la relance, à la faveur de clubs ayant progressé en nombre de licences Jeunes ont été versées, soit au niveau national 93 000€ et 5 500€ pour 32 clubs bretons avec des montants allant de 100 à 600€. Julien FISTAHL interroge Didier MARCHAND afin de savoir si cette disposition sera reconduite pour 2022. Didier MARCHAND précise qu'à ce jour cela n'a pas encore été voté, mais que normalement ce dispositif sera bien reconduit et que le budget alloué sera plafonné.

Cyrille GUIMARD demande pourquoi ne pas plutôt aider les clubs qui ne progressent pas plutôt que ceux qui progressent. Julien FISTAHL répond que les modalités de contrôle sont plus simples et fiables en procédant ainsi.

Didier MARCHAND poursuit son intervention en informant le CA que demain se déroulera le Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross à Châtelaudren avec un peu plus de 250 engagés dont près de 50 féminines. Il remercie l'organisation pour les accès adressés au Comité Régional à l'attention des élu(e)s et de l'ETR.

Didier MARCHAND informe le CA d'une interview qu'il aura en début de semaine prochaine avec Ouest-France concernant la sécurité. Il rappelle qu'il est engagé sur ce sujet depuis plusieurs années.

Avant de céder la parole à Joseph LAPPARTIENT pour que celui-ci fasse un bref compte rendu de l'Assemblée Générale du CD22, il indique au CA que depuis jeudi 02/12 à 17h30, le Comité Régional est officiellement propriétaire de ses locaux.

Eric GUEZO intervient et souhaite, avant de poursuivre, évoquer l'Assemblée Générale du CD29. Il trouve anormal de "cautionner" le non-respect des modalités, notamment concernant le représentant du CD29 au Congrès Fédéral, pour lequel il n'y a pas eu d'appel à candidatures.

Bernard CALVEZ intervient et précise que, depuis, un appel à candidatures a été fait et qu'un vote électronique a eu lieu, ce qui n'a pas été le cas pour les nouveaux membres qui ont intégré le CD29.

Julien FISTAHL interroge Bernard CALVEZ afin de connaître les candidats ainsi que le résultat de ce vote électronique.

Bernard CALVEZ indique qu'il y avait 2 candidats, Yves THOMAS et Thierry LIRZIN et que le second a été élu pour représenter le CD29 au Congrès Fédéral.

Plusieurs membres du CA soulèvent certaines problématiques et une situation compliquée dans le CD29 entre le Comité Départemental et les clubs avec un manque de communication.

Les membres échangent sur la position à adopter par le Comité Régional face à ce type de constat. Cyrille GUIMARD trouve regrettable cette "omerta" alors qu'il est parfaitement possible de débattre sans être dans la polémique.

Bruno BAUDET partage cet avis et prend pour exemple le déroulement des Assemblées Générales avec peu ou pas de questions, donc pas d'envie de dialogue. Il souligne que le seul souhait des participants lors des Assemblées Générales, est d'en finir au plus vite.

Didier MARCHAND précise qu'il n'a jamais refusé le dialogue, en Assemblée Générale et sur le bord des circuits, mais il est vrai que le côté statutaire d'une Assemblée Générale ne facilite pas le dialogue.

Pascal LEVEQUE souhaite savoir si cette situation évoquée pour le CD29 est meilleure qu'avant.

Didier MARCHAND rappelle un peu l'historique des années précédentes et indique que cela a toujours été compliqué. Il souligne qu'il est régulièrement en contact avec le Président du CD29.

Le CA attire l'attention du CD29 sur le respect des dispositions et obligations statutaires légales dans le cadre d'une Assemblée Générale.

Joseph LAPPARTIENT rend compte du déroulement de l'Assemblée Générale du CD22, avec une organisation parfaite et une bonne participation des clubs. Il explique que les différentes interventions étaient de qualité et rappelle qu'il s'agit d'un CD performant dans toutes les disciplines, 2ème CD de France avec un soutien important des collectivités.

Jean-Marc ROBIN indique que 33 clubs sur 54 étaient présents, il salue le travail réalisé par les différentes Commissions du CD22 qui se réunissent, travaillent et débattent. Il précise qu'il n'y a pas eu de questions, mais qu'il n'est jamais simple de s'exprimer lors d'une Assemblée.

Cyrille GUIMARD fait remarquer que cette participation est le signe d'une bonne santé et d'une dynamique encourageante pour le CD22.

Didier MARCHAND conclut en soulignant la bonne participation des clubs aux AG des CD.

Le CA salue et remercie l'ensemble des bénévoles qui œuvrent quotidiennement au sein des clubs et des Comités Départementaux.

Cyrille GUIMARD intervient concernant la situation étrange avec la candidature de Marc LEFORESTIER suite à sa récente démission.

Didier MARCHAND réexplique brièvement le contexte, il souligne que des modifications doivent être apportées aux statuts du Comité Régional, car initialement les représentants des CD au collège des Comités Départementaux devaient être membres du bureau de leur CD.

Plusieurs membres font connaître leur position sur cette situation.

Eric GUEZO interroge Didier MARCHAND sur 2 points, le premier concerne la validation de l'intégration au BE de Marc LEFORESTIER sur proposition du Président du Comité Régional au CA et le second sur le rôle de celui-ci s'il intègre le BE. Il regrette la mise en cause, une nouvelle fois, des salariés qui n'ont rien à voir avec cette situation.

Didier MARCHAND indique que l'intégration de Marc LEFORESTIER sera soumise à la validation du CA et que celui-ci sera membre du BE en qualité de Vice-Président.

Cyrille GUIMARD indique que le fonctionnement du Comité Régional est performant, la communication est rapide, fiable et de qualité et que l'implication des salariés est un plus pour le Comité Régional.

### **3. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale.**

#### **3.1 - Point sur l'Assemblée Générale.**

Régine LE TRAOU fait un point au CA sur la participation des clubs à l'Assemblée Générale du Comité Régional le 18/12/21 à Malguénac au 30/11/21 :

- 94 délégués confirmés sur 199
- 85 invités confirmés
- 179 personnes confirmées à l'Assemblée Générale
- 153 personnes confirmées au repas qui suit l'Assemblée Générale

Didier MARCHAND indique qu'à ce jour l'Assemblée Générale et le repas qui suit sont maintenus avec l'organisation habituelle, des ajustements seront apportés au café d'accueil, la pause et l'apéritif.

Jonathan DARCEL demande pourquoi la Soirée des Champion(ne)s est supprimée et le repas de l'Assemblée Générale est maintenu.

Didier MARCHAND rappelle que l'Assemblée Générale est une obligation et de plus l'organisation du repas se fait dans les mêmes conditions que si vous alliez au restaurant et qu'à ce jour il n'y a pas de restriction. Il poursuit en indiquant que pour la Soirée des Champion(ne)s l'organisation d'un buffet pour 200/250 personnes est plus risquée.

#### **3.2 - Point sur les licences et les affiliations.**

Régine LE TRAOU fait un point sur les licences et les affiliations.

→ Licences au 30/11/21 :

- 4163 licences contre 2642 en 2020, 2120 licences "Cyclisme Traditionnel", 1056 licences BMX et 986 licences VTT soit par catégories 2284 licences "Apprentissage", 817 licences "Compétition", 331 licences "Performances" et 731 licences "Staff", toutes les catégories ont progressé sauf les licences 1ères Ct avec 29%
- Tous les CD ont progressé, +56% pour le CD22, +83% pour le CD29, plus 56% pour le CD35 et plus 45% pour le CD56
- Au niveau national, la Bretagne est 2ème derrière Auvergne-Rhône-Alpes
- 250 licences en attente de validation par les clubs

- Novembre 2021, record du nombre de licences saisies avec 2967 licences, contre 816 en 2015 et 2811 en 2018
- Novembre 2021, record du nombre total de licences validées avec 4163 licences, contre 1128 en 2015 et 3944 en 2018

Cyrille GUIMARD indique qu'il n'est pas simple de faire de comparaison avec les autres Régions, la Bretagne compte 4 CD alors que l'AURA en compte 12.

Julien FISTAHL fait remarquer que ces chiffres sont le résultat de la digitalisation et la capacité qu'ont eues nos clubs à s'adapter, il convient donc de les féliciter et de poursuivre notre accompagnement dans ce sens.

→ Affiliations au 30/11/21 :

- 160 clubs affiliés sur 199 en 2021
- Pour le CD22, moins 1 club (Bleu Klub UCB) et plus 1 club (Team XC du Léguer)
- Pour le CD29, moins 2 clubs (Team Armorique, Team Trécobat) et plus 2 clubs (Team Sportbreizh, Team Cuisine Premium by Autostore)
- Pour le CD35, moins 1 club (VC Saint-Malo)
- Pour le CD56, moins 1 club (Hennebont Cyclisme) et plus 2 clubs (Allroads Plumelec et Plouay Cycling Club)

3.3 – Points sur les candidatures aux différents Challenges et Trophées 2022.

Régine LE TRAOU fait un point au CA sur les candidatures reçues pour l'accueil d'une manche d'un Challenge ou Trophée 2022.

→ Crédit Agricole Cadets 2022 :

- Le 06/03 – GP De Lestaridec, UC Guipavasienne
- Le 03/04 – Tour du Pays d'Iroise Cadets, St-Renan Iroise Vélo
- Le 17/04 – Tour du Pays des Abers, VS Plabennec
- Le 17/04 – La Chapelle Gaceline, US La Gacilly Cyclisme
- Le 17/04 – Noyal, Team Pays de Dinan
- Le 17/04 – St-Maugan, VC Mévennais
- Le 01/05 – Les Boucles Sournaises, VC Pontivyen
- Le 29/05 – Souvenir Roland FEAT, UCP Morlaix
- Le 12/06 – Ergué-Gabéric, CC Ergué-Gabéric
- Le 18/06 – Circuit des 2 Clochers, UCP Morlaix
- Le 25/09 – Le Palais/Belle-Île, VC Belle-Île

→ Crédit Agricole Mozaïc Juniors 2022 :

- Le 24/04 – Missiriac, SC Malestroit
- Le 15/05 – Arguenon Vallée Verte, VC Vallée Verte
- Le 26/05 – Tour de Pontivy Communauté – Souvenir Ange Roussel, VC Pontivyen
- Le 12/06 – Trophée Sebaco, CC Ergué-Gabéric
- Du 14 au 18/07 – La Sportbreizh des Juniors, Team Sportbreizh
- Le 18/09 – La Flèche Plédranaise, UC Briochine

*\*Attente retour des épreuves fédérales d'une journée*

→ Féminin Jacqueline 2022 :

- Le 16/04 – Noyal, Team Pays de Dinan
- Le 17/04 – Calan, VCP Lorient
- Le 24/04 – GP de la ville de Crac'h, UC Auray
- Le 15/05 – Plérin, VSBAG (support Chpt 22)
- Le 21/05 – GP des Artisans et Commerçants de Belle-Île, VC Belle-Île
- Le 29/05 – GP du Comité des Fêtes de Plouaret, ECP Plestin
- Le 05/06 – Pencran, EC Landerneau

- Le 15/08 – Plussulien, CC du Blavet
- Le 25/09 – Le Palais, VC Belle-Île

Adeline STOCARD-JOUET souligne que le calendrier Juniors/Seniors Femmes sera bien chargé et qu'il reste à connaître le calendrier des Coupes de France Minimes/Cadettes.

Les membres échangent sur les Coupes de France Minimes/Cadettes qui sont dans les prérogatives des CD. Fabien BERTHELOT déclare que la logistique n'est pas toujours simple, Didier MARCHAND invite les CD à mutualiser leurs déplacements sur ces épreuves. Aurélien VAULEON évoque quelques pistes en cours de réflexion à la FFC concernant ces catégories.

→ Route de l'Ouest Féminine:

- Le 26/05 – GP Georges MOELLO , AC Lanester 56

Régine LE TRAOU indique que les Commissions Route et Féminines recevront ces informations prochainement, charge à elles de se réunir afin de définir les épreuves retenues.

Régine LE TRAOU fait un point au CA sur les différentes candidatures à l'organisation des Championnats de Bretagne Route 2022 à ce jour, elle rappelle le désistement du club Association Plouay Cyclisme qui était candidat à l'accueil des Championnats de Bretagne Elites Hommes et Femmes.

→ BZH Femmes :

- JS Doloise à Bonnemain (35)
- EC Landerneau à Pencran (29)

→ BZH 3<sup>ème</sup> ct :

- EC Landerneau à St-Thonan (29)

→ BZH Elites H :

- VC Pontivyen à Le Sourn (56)

→ BZH CLM Éq :

- Team Sportbreizh/ECP Plestin à Plouigneau (29)
- GO Fougerais à La Chapelle Janson (35)

→ BZH PC :

- ECP Paimpol à Plouézec (22) \*à valider par la Commission Loisir

→ BZH Avenir :

- CC Plancoët à St-Potan (22)
- Team Pays de Dinan à Plumaudan (22)
- VC Quintin à Lanfains (22)

→ TREC :

- Kiclos Brest Métropole Cyclisme à Brest (29) \*à valider par la Commission Jeunes

Bernard CALVEZ souhaite savoir quelles sont les Commissions chargées des visites de circuits des Championnats de Bretagne Femmes et Masters. Après discussions, la Commission Féminines est chargée des visites de circuits pour le Championnat de Bretagne Femmes et la Commission Loisir pour le Championnat de Bretagne Masters.

Régine LE TRAOU rappelle les dates des Championnats Régionaux 2022 :

- CLM Éq: 08 mai (CD29)
- Chpt Élites: le 05 juin (CD56)



- 3<sup>ème</sup> Ct : 12 juin (CD29)
- Route de l'Avenir : 03 juillet (CD22)
- CLM Indiv : 01 octobre (CD22) date à confirmer par l'organisateur

A noter que :

- la Commission Route préconise la date commune du 26/05 aux CD pour l'organisation des Championnats Départementaux 2.3ème Ct et le 19/06 ou 26/06 pour les Championnats Départementaux Route de l'Avenir
- La Commission Loisir préconise la date commune du 22/05 pour l'organisation des Championnats Départementaux PC et la date du 11/09 pour le Championnat Régional PC

*Le CA émet un avis favorable aux préconisations des Commissions Route et Loisir et invite les CD à en tenir compte à savoir :*

- *Une date commune du 26/05 aux CD pour l'organisation des Championnats Départementaux 2.3ème Ct et le 19/06 ou 26/06 pour les Championnats Départementaux Route de l'Avenir*
- *Une date commune du 22/05 pour l'organisation des Championnats Départementaux PC*

Aurélien VAULEON souhaite savoir pourquoi le Championnat de Bretagne de CLM individuel est si tard dans la saison et pas en amont des Championnats de France, ce qui serait plus intéressant sportivement.

Bernard CALVEZ précise que la problématique serait de trouver une date et un organisateur et qu'imposer une date verrait les risques de ne pas avoir de candidat.

Cyrille GUIMARD fait remarquer que la FFC devrait imposer toutes ces dates Didier MARCHAND rappelle que c'est le cas pour les Championnats Régionaux Elites Hommes et Femmes et qu'elle laisse le soin aux Comités Régionaux de définir les autres dates.

Patrick GUEGAN revient sur le Championnat de Bretagne Masters, pour lequel la Commission Loisir propose que les catégories soient :

- 30/39 ans et 40 ans et plus pour les Femmes
- 40/44 ans, 45/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus pour les Hommes

*Le CA émet un avis favorable à cette proposition de la Commission Loisir pour les catégories du Championnat de Bretagne Masters, qui seront :*

- *30/39 ans et 40 ans et plus pour les Femmes*
- *40/44 ans, 45/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus pour les Hommes*

Les membres échangent sur différents points comme le nombre de participant(e)s au départ pour pouvoir prétendre à un maillot.

*Le CA décide que l'attribution d'un maillot de Champion(ne) ne sera plus limité à 3 participant(e)s mais se fera en privilégiant la présence au départ.*

Bernard CALVEZ indique que le VC Pontivyen devrait normalement être candidat pour l'organisation des Championnats de Bretagne Masters.



#### 4. Intervention de Bernard CALVEZ, Président de la Commission Route.

##### 4.1 - Attribution des Championnats de Bretagne Elites Hommes, 3ème Ct, Route Avenir, et CLM Equipes.

Bernard CALVEZ rend compte du déroulement et des personnes présentes pour les visites de circuits des Championnats de Bretagne :

→ Route de l'Avenir, visite le 04/11/21 :

Il rappelle qu'il y avait 3 candidats, le CC Plancoëtin à Saint-Potan, le Team Pays de Dinan à Plumaudan et le VC Quintin à Lanfains. Après avoir détaillé les différentes spécificités de chaque candidature, la Commission Route propose d'attribuer le Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2022 au VC Quintin à Lanfains le 03/07/22.

→ Elites Hommes, visite le 12/11/21 :

Il rappelle qu'il y avait 1 candidat suite au désistement de l'Association Plouay Cyclisme, le VC Pontivyen à Le Sourn. Après avoir détaillé les différentes spécificités de la candidature, la Commission Route propose d'attribuer le Championnat de Bretagne Elites 2022 au VC Pontivyen à Le Sourn le 05/06/22.

→ CLM Équipes, visite le 13/11/21 :

Il rappelle qu'il y avait 1 candidat retenu, la candidature du GO Fougerais étant intervenue trop tardivement, les clubs du Team Sportbreizh AC Léonarde et de l'EC Plestin à Plouigneau. Après avoir détaillé les différentes spécificités de la candidature, la Commission Route propose d'attribuer le Championnat de Bretagne CLM Équipes aux clubs Team Sportbreizh AC Léonarde et EC Plestin à Plouigneau le 08/05/22.

→ 3ème Ct, visite le 27/11/21 :

Il rappelle qu'il y avait 1 candidat, l'EC Landerneau à Saint-Thonan. Après avoir détaillé les différentes spécificités de la candidature, la Commission Route propose d'attribuer le Championnat de Bretagne des 3èmes Ct à l'EC Landerneau à Saint-Thonan le 12/06/22.

##### *Sur proposition de la Commission Route le CA valide :*

- *L'attribution du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2022 au VC Quintin à Lanfains le 03/07/22*
- *L'attribution du Championnat de Bretagne Elites 2022 au VC Pontivyen à Le Sourn le 05/06/22*
- *L'attribution du Championnat de Bretagne CLM Équipes aux clubs Team Sportbreizh AC Léonarde et EC Plestin à Plouigneau le 08/05/22*
- *L'attribution du Championnat de Bretagne des 3èmes Ct à l'EC Landerneau à Saint-Thonan le 12/06/22*

#### 5. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général.

##### 5.1 - Bilan de l'exercice comptable 2020/2021.

Joseph LAPPARTIENT informe le CA que les vérificateurs aux comptes sont présents au Comité Régional depuis jeudi midi, qu'il les a rejoints vendredi matin et que ce matin ils ont pu échanger avec Bernard LE DENMAT d'AGECA Conseils.

Joseph LAPPARTIENT présente et commente le compte de résultat 2020/2021 (ANNEXE 1).

Bruno BAUDET et Eric GUEZO font remarquer qu'il serait intéressant de faire ressortir la part COVID lors de la présentation qui sera faite à l'Assemblée Générale.

Joseph LAPPARTIENT explique que l'exercice comptable 2020/2021 clos fait ressortir un excédent de produits à hauteur de 13 781€.

Eric GUEZO souhaite savoir si l'on est en capacité de faire ressortir la part réelle qui revient au sport avec un ratio par licence par discipline.

Julien FISTAHL indique que cela n'est pas pertinent dans la mesure où des licenciés font de la Piste ou du VTT avec une Licence Route et inversement, donc les données ne sont pas fiables.

Joseph LAPPARTIENT poursuit en indiquant que le budget ETR permet de suivre avec précision cela.

Aurélien VAULEON fait remarquer que ce budget inclut des charges indirectes comme un pourcentage du salaire des permanents dédié au sport.

Joseph LAPPARTIENT précise qu'il n'y a rien d'anormal à ça dans la mesure où ceux-ci contribuent à la mise en œuvre et au bon déroulement d'actions sportives. Il indique qu'il est parfaitement possible de les retirer mais le budget ETR sera ajusté proportionnellement.

Bruno BAUDET souhaite que le budget du plan ETR 2021 clos soit adressé à chacune des Commissions, car cela va leur permettre d'établir leur prévisionnel 2022.

Joseph LAPPARTIENT poursuit son intervention en présentant le bilan "actif 2021" (ANNEXE 2) et "passif 2021" (ANNEXE 3).

## 5.2 - Intervention des vérificateurs aux comptes. Guy AUFFRET et Cyrille PERSON.

Rapport des vérificateurs aux comptes:

*"Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration du Comité Régional, le contexte du COVID sur l'exercice 2020/2021 a mis à l'arrêt pendant 8 mois la pratique cycliste. L'impact se traduit sur le cœur d'activités du cyclisme breton de la façon suivante au regard d'une année sans COVID comme en 2019 :*

- *Nombre de licences : 11259 en 2019 contre 10071 en 2021 soit une baisse de 10,5%*
- *Nombre d'épreuves organisées : 1228 en 2019 contre 469 en 2021 soit une baisse de 61,8%*
- *Nombre d'engagements : 72284 en 2019 contre 33284 en 2021 soit une baisse de 54%*

*L'impact du COVID explique dans des proportions semblables la baisse des produits et des charges entre les exercices 2019 et 2021.*

*Dans le comparatif SIG 2021/2020 des écarts sont constatés pour "La Bretagne Cycliste" et le calendrier. Il nous est apparu important de comprendre l'impact de l'arrêt du format papier de "La Bretagne Cycliste" dans sa nouvelle version numérique.*

*Les constats sont les suivants :*

- ➔ *A la clôture de l'exercice au 30/09/2020 du secteur lucratif Bretagne Cycliste/Calendrier, le résultat est positif de 12208 €.*
- ➔ *A la clôture de l'exercice au 30/09/2021 du secteur lucratif Newsletter hebdomadaire/Calendrier, le résultat est négatif de 8206 €.*

*L'écart de 20412 € entre les exercices 2020 et 2021 s'explique de la façon suivante :*

*Une baisse de 33,76% des charges est constatée tandis que la baisse des produits est beaucoup plus importante à 57,58%.*

*Pour agir en priorité sur les produits du secteur lucratif, les vérificateurs aux comptes préconisent d'augmenter la quote-part de l'affiliation club pour la partie newsletter hebdomadaire et calendrier.*

*Aujourd'hui sur les 275 € de l'affiliation club sont compris :*

- ➔ *30€ de newsletter hebdomadaire et du site internet pour trésorier, secrétaire, président + correspondant club*
- ➔ *30€ de calendrier pour ces mêmes personnes.*

*La préconisation est d'augmenter de 10 € la newsletter hebdomadaire et 10 € le calendrier. Ainsi, ces 20 € d'augmentation à raison de 200 clubs généreraient un produit complémentaire de 4000 €.*

*Dans la partie “subventions”, pour réaliser le compte rendu des bilans des subventions ANS, les vérificateurs aux comptes préconisent de créer un fichier Excel afin de détailler le fléchage de chaque subvention pour que la justification de la bonne réalisation des activités soit facilitée en rapprochement avec le plan d'action sportive ETR.*

*Nous avons aussi réalisé un contrôle aléatoire ciblé sur les investissements matériels et stocks divers. Aucune anomalie n'a été constatée ce qui confirme la bonne tenue du suivi du parc des immobilisations et la gestion des stocks.*

*Nous avons apporté une vérification sur la balance générale ainsi que celle des clients et fournisseurs.*

*Lors de ce contrôle, nous déplorons la non-comptabilisation et le non-versement depuis début juillet 2021 des vacances des arbitres.*

*Cela correspond à 15500 € et suite à plusieurs réclamations effectuées par des arbitres auprès du Comité Régional, nous demandons que cette situation soit régularisée au plus vite.*

*Les renseignements apportés par les salariés et les élus du Comité Régional nous ont permis de répondre à nos questions.*

*Nous remercions les salariés d'une part et les élus d'autre part pour leur disponibilité et la qualité des réponses.*

*Le compte de résultat au 30/09/2021 fait apparaître:*

- Produits : 627 218 €
- Charges : 613 437 €

*L'excédent de produits est de 13 781 €.*

*Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du Comité Régional.*

*Guy AUFFRET et Cyrille PERSON”*

Didier MARCHAND remercie Guy AUFFRET et Cyrille PERSON pour le travail effectué ces 2 derniers jours.

Bruno BAUDET interroge Bernard LE DENMAT concernant la TVA des associations, la partie lucrative et la possibilité de récupérer la TVA sur l'achat des véhicules.

Bernard LE DENMAT signale qu'en matière de fiscalité il n'y a pas de milieu, soit on est fiscalisé soit on ne l'est pas. Il rappelle la réforme de 2000 concernant la fiscalité des associations et la création d'un secteur lucratif pour le Comité Régional. Bernard LE DENMAT signale que la TVA est un impôt très strict et très réglementé, il convient donc d'être cohérent.

Didier MARCHAND propose au CA l'adoption du compte d'exploitation 2020/2021.

*A l'unanimité, le CA valide l'adoption du compte d'exploitation 2020/2021 et remercie les vérificateurs aux comptes pour le travail effectué ces 2 derniers jours.*

### 5.3 - Présentation du budget prévisionnel 2021/2022.

Joseph LAPPARTIENT présente au CA le budget prévisionnel 2021/2022 (ANNEXE 4), il indique qu'il s'agit d'un budget prévisionnel prudent basé sur 90% des recettes d'une année “normale”.

Joseph LAPPARTIENT fait remarquer que l'amortissement du bâtiment fait son apparition dans celui-ci à hauteur de 20 000€/an.

Pascal LEVEQUE souhaite avoir une précision et demande si l'achat d'un nouveau camion conditionne la vente d'un de nos véhicules. Joseph LAPPARTIENT signale que non, la vente d'un véhicule n'est pas prévue.

Didier MARCHAND propose au CA l'adoption du budget prévisionnel 2021/2022.

*A l'unanimité, le CA valide l'adoption du budget prévisionnel 2021/2022.*

Didier MARCHAND remercie Joseph LAPPARTIENT ainsi que les services du Comité Régional pour le travail réalisé dans le cadre du bilan de l'exercice comptable 2020/2021, de la préparation du budget prévisionnel 2021/2020 et du suivi de la comptabilité du Comité Régional toute l'année.

## **6. Intervention des Comités Départementaux.**

### **6.1 - Intervention de Jean-Marc ROBIN, Président du CD22.**

Jean-Marc ROBIN revient brièvement sur le bon déroulement de l'Assemblée Générale et signale que la saison 2022 est en préparation. Il informe le CA de la mise en place d'un fichier de suivi des subventions auprès des différentes Commissions.

Régine LE TRAOU signale que les clubs sont rarement confrontés à des cofinancements publics sur une même action, ce qui est plus simple lors de la justification d'utilisation des fonds dès lors que l'action est menée ; pour les CD cela est plus difficile et nécessite un fichier de suivi.

### **6.2 - Intervention de Fabien BERTHELOT, Président du CD35.**

Fabien BERTHELOT rend compte rapidement du déroulement de l'Assemblée Générale du CD35 dans une ambiance conviviale. Il indique que le recrutement du nouveau CTD a été finalisé et qu'il devrait logiquement entrer en fonction le 03/01/22.

Fabien BERTHELOT informe le CA que le bureau du CD35 a décidé de reporter la Soirée des Champion(ne)s du CD35 en janvier, en espérant que la situation sanitaire permettra de l'organiser.

## **7. Intervention des Commissions.**

### **7.1 - Intervention d'Eric GUEZO, membre de la Commission ressources clubs.**

Eric GUEZO rappelle que Annick LOCHET, Présidente de la Commission, a dû quitter la réunion de ce jour, il intervient à sa place. Il rappelle que la Commission s'est réunie le 04/10/21 à Loudéac, puis reprend rapidement les différents éléments évoqués lors de cette réunion dont le bénévolat en perte de vitesse, la diminution des effectifs d'encadrants et d'arbitres et les demandes de subventions qui restent difficiles à appréhender pour les clubs.

Eric GUEZO indique que la Commission souhaite mettre en place un colloque à l'attention des clubs et en collaboration avec le CDOS 56 qui a les compétences requises, sur les thématiques suivantes : la professionnalisation au sein d'une association et le montage d'un dossier de demande de subvention.

*Le CA émet un avis favorable pour l'organisation d'un colloque en collaboration avec le CDOS 56 sur les thématiques de la professionnalisation au sein des associations et sur le montage d'un dossier de subvention.*

*Le CA propose d'interroger les clubs pour définir le taux de participation éventuel mais aussi la mobilité des participants, afin de déterminer s'il est préférable d'organiser une réunion ouverte à tous (clubs FFC Bretagne) ou 1 réunion par Comité Départemental.*

### 7.2 - Intervention d'Adeline STOCARD-JOUET, Co-Présidente de la Commission des Féminines.

Adeline STOCARD-JOUET informe le CA que la Commission s'est réunie le 23/10/21 et que les clubs de l'US Vern Cyclisme et de l'AC Lanester 56 étaient invités.

Adeline STOCARD-JOUET évoque les problèmes de classements intervenus sur certaines épreuves du Challenge Régional Féminin Camping-Cars Jacqueline ainsi que la problématique des féminines des équipes UCI qui écrasent les épreuves et découragent les autres participantes.

Elle souligne qu'à la suite de ces constats, la Commission souhaite proposer des modifications dans le règlement, celle-ci concerne les départs décalés qui ne seront plus autorisés au profit de courses bien distinctes par catégories, ainsi que l'interdiction de participation de féminines des équipes UCI à ces épreuves.

*Le CA valide à l'unanimité les modifications suivantes du règlement du Challenge Régional Féminin Camping-Cars Jacqueline proposées par la Commission Féminines:*

- *Plus de courses avec des départs décalés, uniquement des courses bien distinctes par catégories*
- *Interdiction de participation des féminines des équipes UCI*

Adeline STOCARD-JOUET indique que la Commission souhaite également que les féminines des équipes UCI ne puissent pas participer au Championnat de Bretagne.

Les membres échangent sur ce point.

*Après discussion le CA émet un avis défavorable à la demande de la Commission Féminines pour que les féminines des équipes UCI ne puissent plus participer au Championnat de Bretagne. Le CA rappelle que celles-ci ne seront pas prises en compte dans les classements des catégories, et que seule une victoire au scratch leur permettra d'obtenir un maillot de Championne de Bretagne indépendamment des titres décernés pour les autres catégories.*

Jonathan DARCEL indique ne pas trop comprendre ces différentes demandes. Aurélien VAULEON explique que la différence de niveau entre le peloton régional et national est conséquente.

Adeline STOCARD-JOUET poursuit en indiquant que la Commission souhaite l'avis du CA concernant l'épreuve Minimes/Cadettes du Championnat de Bretagne, afin de savoir s'il faut appliquer ce qui est en place sur les Championnats de France de l'Avenir, une seule course et un seul maillot.

Jean-Marc ROBIN explique ce qui est mis en place dans le CD22 avec un départ commun et un nombre de tours inférieur pour les Minimes.

*Le CA échange longuement sur ce point et décide à la majorité de conserver l'organisation de courses séparées pour les Minimes et les Cadettes dans le cadre du Championnat de Bretagne.*

Adeline STOCARD-JOUET termine son intervention avec les derniers points évoqués lors de la réunion de la Commission.

### 7.3 - Intervention de Bernard CALVEZ, Président de la Commission Route.

Bernard CALVEZ informe le CA que la Commission Route mène actuellement une réflexion dans le cadre de l'organisation du Championnat de Bretagne de CLM individuel afin d'intégrer la catégorie Minimes avec des 2ème année et de retirer les Masters.

Il explique que, pour ne pas pénaliser cette dernière catégorie, la solution serait d'organiser une journée complète dédiée aux Masters avec le matin le Championnat de Bretagne de CLM Individuel Masters et l'après-midi l'épreuve en ligne.

Pascal LEVEQUE et Jean-Marc ROBIN indiquent que cela n'est pas sans conséquence sur l'organisation de cette journée déjà bien dense.

Bernard CALVEZ termine en soulignant qu'il s'agit là uniquement d'une réflexion et qu'il va se rapprocher des organisateurs afin d'avoir leur avis.

#### 8. Questions diverses.

→ Intervention de Myriam LORINQUER, membre.

Myriam LORINQUER fait remarquer le temps passé à ne parler que du traditionnel et très peu du BMX. Elle trouve cela regrettable, mais au vu de l'heure avancée, elle doit quitter la réunion et remercie de l'excuser.

Julien FISTAHL indique que l'Assemblée Générale du CD35 a vu l'arrivée de Stéphanie IMBERT au collège BMX, Bruno BAUDET ayant dû quitter la réunion du CA, il avait émis une proposition pour que cette dernière intègre la Commission BMX

*Sur proposition de Bruno BAUDET, Président de la Commission BMX, le CA valide l'intégration de Stéphanie IMBERT du BMX Chantepie dans la Commission BMX.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

*Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités*

---

➤ Prochaine réunion du BE le jeudi 13/01/22 à 19h30 au siège du Comité Régional

---

Didier MARCHAND  
Président du Comité  
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU  
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Régine Le Traou'.



**ANNEXE 1 - COMPTE DE RÉSULTAT 2020/2021**

**COMPTE DE RESULTAT pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021**

	Exercice clos le 30/09/2021	Exercice clos le 30/09/2020
<b>COMPTES DE PRODUITS</b>		
Licences - Affiliations - Mutations	145 258	156 071
Droits d'organisation	99 462	69 470
Droits d'engagements	165 734	130 740
Produits Bretagne Cycliste et calendriers	29 020	68 413
Subventions	126 961	81 522
Partenariats	29 315	14 915
Produits financiers	20 602	19 776
Produits exceptionnels	10 021	3 123
Produits Divers 10 866	795	800
Cessions éléments immobilisés	50	5 300
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>627 218</b>	<b>550 130</b>
<b>COMPTES DE CHARGES</b>		
Fournitures diverses	7 832	8 392
Charges Bretagne Cycliste et calendriers	37 226	56 205
Services extérieurs et autres services extérieurs	52 035	45 639
Frais de fonctionnement	19 341	23 403
Impôts et taxes	443	-
Charges de personnel administratif	117 790	135 466
Dotations au Sport		
Aides directes au sport	116 632	107 342
Plan d'action sportives	169 460	73 481
Suivi médical et Récompenses coureurs	17 509	11 120
Charges financières et exceptionnelles	1 681	13 920
Amortissements et provisions	73 489	73 216
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>613 437</b>	<b>548 183</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		
Excédent de produits	13 781	1 947



## ANNEXE 2 - BILAN ACTIF 2021

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2021	ACTIF		
	EXERCICE CLOS LE 30/09/2021		EX. PRECEDENT
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Logiciels	6 520		
- amortissements	6 512	8	30
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			0
Constructions			
- amortissements			0
Aménagements constructions	30 858		
- amortissements	17 625	13 231	16 317
Matériel et outillage	145 297		
- amortissements	125 674	19 623	28 687
Matériel et outillage Pole excellence	2 792		
- amortissements	2 792	0	0
Matériel roulant	205 919		
- amortissements	181 681	24 238	53 028
Matériel de bureau et informatique	52 375		
- amortissements	37 258	15 117	12 137
Avance et acompte construction Loudeac	198 582	198 582	172 393
		<b>270 799</b>	<b>282 592</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Cautionnements versés		2 230	2 230
Parts sociales Crédit Agricole		16 170	15 990
		<b>18 400</b>	<b>18 220</b>
<b>STOCKS</b>			
Stock matériels et équipements		28 738	30 437
Dépréciation des stocks		-17 276	-14 605
		<b>11 462</b>	<b>15 832</b>
<b>ETATS ET COLLECTIVITES</b>			
Etat Subvention d'investissement à recevoir		3 900	3 510
TVA déductible			
TVA crédit à reporter			428
TVA remboursement à recevoir			2 000
		<b>3 900</b>	<b>5 938</b>
<b>DEBITEURS DIVERS</b>			
Clubs Cyclistes		1 535	520
Comités régionaux extérieurs		4 805	982
Clients Divers		3 344	1 060
Factures à établir		10 704	10 176
Autres débiteurs		1 957	5 376
Produits à recevoir		7 307	3 503
		<b>29 652</b>	<b>21 617</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>			
Titres		650 000	650 000
Dépréciation des titres			
Placements DAT		150 000	150 000
		<b>800 000</b>	<b>800 000</b>
<b>DISPONIBILITES</b>			
C.A (section Piste, Route, Cyclo-cross, BMX, VTT)		209 089	55 962
C.A Livret Association		115 521	235 399
Livret A		76 775	76 377
CA Autre livret		108	50 059
Chèques Postaux			
Caisse			
Intérêts courus		4 782	4 015
Virements à recevoir			
		<b>406 275</b>	<b>421 812</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Charges constatées d'avance		<b>24 496</b>	<b>28 416</b>
		<b>1 564 984</b>	<b>1 594 427</b>

## ANNEXE 3 - BILAN PASSIF 2021

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2021	PASSIF	
	EXERCICE CLOS LE 30/09/2021	EXERCICE PRECEDENT
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds social	734 265	732 318
Résultat de l'exercice	13 781	1 947
	<b>748 046</b>	<b>734 265</b>
Subventions d'investissements	4 068	5 509
	<b>4 068</b>	<b>5 509</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour retraite	19 557	16 535
Provisions pour charges	22 800	32 980
Provisions pour FAES	15 200	12 627
Provision sur FAES ETR + Coll Prdts de Clubs	3 717	3 717
Provision sur FAES Développement cyclisme	6 438	6 438
	<b>67 712</b>	<b>72 297</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et Dettes Ets de Crédit	54 221	113 616
Cautionnements reçus	-288	152
	<b>53 933</b>	<b>113 768</b>
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>		
Fournisseurs	23 574	39 805
<b>CREDITEURS DIVERS</b>		
Clubs Indemnités Formation	83 590	81 160
Clubs	221 424	227 567
Caisse de secours	3 009	2 969
Ristournes sur engagements à payer	17 548	21 061
	<b>325 571</b>	<b>332 757</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		
Charges à payer - Personnel	13 004	13 808
Charges à payer - Organismes sociaux	13 246	8 055
Charges à payer - Etat	1 922	2 240
Régularisation TVA	599	1 101
	<b>28 771</b>	<b>25 204</b>
<b>PRIX COUREURS</b>		
Prix coureurs	29 013	24 110
Prix coureurs Comités extérieurs	0	0
Prix coureurs Epreuves Fédérales	10 463	3 050
Déplacements Commissaires / Présidents Jury	15 595	10 705
	<b>55 071</b>	<b>37 865</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>		
F.F.C.	0	0
Divers	6 162	1 903
Charges à payer	129 995	106 821
	<b>136 157</b>	<b>108 724</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
Produits constatés d'avance	122 080	112 034
Abonnements restant à servir	0	12 198
	<b>122 080</b>	<b>124 232</b>
	<b>1 564 984</b>	<b>1 594 427</b>

## ANNEXE 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2021/2022

BUDGET pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022	
	MONTANTS
<b><u>RECETTES</u></b>	
Licences - Affiliations - Mutations	148 000
Droits d'organisation	201 000
Droits d'engagements	350 000
Produits calendriers et communication	14 000
Subventions	111 000
Partenariats	19 000
Produits financiers	12 000
Produits exceptionnels - Transferts de charges	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>855 000</b>
<b><u>DEPENSES</u></b>	
Fournitures diverses	9 000
Charges calendriers et communication	30 000
Services extérieurs et autres services extérieurs	55 000
Frais de fonctionnement	41 000
Impôts et taxes	3 000
Charges de personnel administratif	138 000
<i>Comites départementaux</i>	<i>60 000</i>
<i>Clubs</i>	<i>180 000</i>
<i>Ecole piste</i>	<i>10 000</i>
Dotations au Sport	<b>250 000</b>
<b>Plans Actions sportives</b>	<b>231 000</b>
<b>Plan de développement</b>	<b>10 000</b>
<i>Suivi Médical</i>	<b>2 000</b>
<i>Récompenses coureurs</i>	<b>19 000</b>
Charges financières et exceptionnelles	27 000
Amortissements et provisions	75 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>890 000</b>
<b><u>RESULTAT</u></b>	- 35 000

# **SYNTHÈSE DES DÉCISIONS**

---

- *Le PV de la réunion du CA du 18/09/21 est adopté à l'unanimité.*
- *Le CA émet un avis favorable aux préconisations des Commissions Route et Loisir et invite les CD à en tenir compte à savoir:*
  - *Une date commune du 26/05 aux CD pour l'organisation des Championnats Départementaux 2.3ème Ct et le 19/06 ou 26/06 pour les Championnats Départementaux Route de l'Avenir*
  - *Une date commune du 22/05 pour l'organisation des Championnats Départementaux PC*
- *Le CA émet un avis favorable à cette proposition de la Commission Loisir pour les catégories du Championnat de Bretagne Masters, qui seront:*
  - *30/39 ans et 40 ans et plus pour les Femmes*
  - *40/44 ans, 45/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus pour les Hommes*
- *Le CA décide que l'attribution d'un maillot de Champion(ne) ne sera plus limité à 3 participant(e)s mais se fera en privilégiant la présence au départ.*

*Sur proposition de la Commission Route le CA valide:*

  - *L'attribution du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2022 au VC Quintin à Lanfains le 03/07/22*
  - *L'attribution du Championnat de Bretagne Elites 2022 au VC Pontivyen à Le Sourn le 05/06/22*
  - *L'attribution du Championnat de Bretagne CLM Équipes aux clubs Team Sportbreizh AC Léonarde et EC Plestin à Plouigneau le 08/05/22*
  - *L'attribution du Championnat de Bretagne des 3èmes Ct à l'EC Landerneau à Saint-Thonan le 12/06/22*
- *A l'unanimité, le CA valide l'adoption du compte d'exploitation 2020/2021 et remercie les vérificateurs aux comptes pour le travail effectué ces 2 derniers jours.*
- *A l'unanimité, le CA valide l'adoption du budget prévisionnel 2021/2022.*
- *Le CA émet un avis favorable pour l'organisation d'un colloque en collaboration avec le CDOS 56 sur les thématiques de la professionnalisation au sein des associations et sur le montage d'un dossier de demande de subvention.*

*Le CA propose d'interroger les clubs pour définir le taux de participation éventuel mais aussi la mobilité des participants, afin de déterminer s'il est préférable d'organiser une réunion ouverte à tous (clubs FFC Bretagne) ou 1 réunion par Comité Départemental.*
- *Le CA valide à l'unanimité les modifications suivantes du règlement du Challenge Régional Féminin Camping-Cars Jacqueline proposées par la Commission Féminines:*
  - *Plus de courses avec des départs décalés, uniquement des courses bien distinctes par catégories*
  - *Interdiction de participation des féminines des équipes UCI*
- *Après discussion le CA émet un avis défavorable à la demande de la Commission Féminines pour que les féminines des équipes UCI ne puissent plus participer au Championnat de Bretagne. Le CA rappelle que celles-ci ne seront pas prises en compte dans les classements*

*des catégories, et que seule une victoire au scratch leur permettra d'obtenir un maillot de Championne de Bretagne indépendamment des titres décernés pour les autres catégories.*

- *Le CA échange longuement sur ce point et décide à la majorité de conserver l'organisation de courses séparées pour les Minimes et les Cadettes dans le cadre du Championnat de Bretagne.*
- *Sur proposition de Bruno BAUDET, Président de la Commission BMX, le CA valide l'intégration de Stéphanie IMBERT du BMX Chantepie dans la Commission BMX.*